

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
Le 3 septembre 2010

L'an DEUX MIL DIX
Le 13 septembre 2010 à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,

Date d'affichage :
Le 20 septembre 2010

Etaient présents :

Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DE SMET,
DURAND, HAMEL/BRUN, HOCHET, LAVENAC,
PINEL, VIDEAU.

In exercice : 27

Présents : 21

Messieurs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, CUIROT,
DAUNOU, LEMARIÉ, LILLE, RICHET, SAINT
MARTIN.

Votants : 27

Absents:

Madame	ANDRES	(excusée, pouvoir à S.HOCHET)
Madame	ORiot	(excusée, pouvoir à M.LAVENAC)
Madame	VAUCLAIR	(excusée, pouvoir à M.ASSELINE)
Monsieur	DURVILLE	(excusé, pouvoir à Ph.BRIARD)
Monsieur	LEBLASTIER	(excusé, pouvoir à P.ESTRADE)
Monsieur	OZENNE	(excusé, pouvoir à A.COSSERON)

Jean CARTERON a été élu Secrétaire.

OBJET :- APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISATION.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L123-13 et R 123-19,

VU l'arrêté municipal prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°2,

VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 28/07/2010,

CONSIDERANT le registre d'enquête,

CONSIDERANT l'avis favorable, du commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver la modification n° 2 du PLU.

DIT que la présente délibération, fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, conformément aux dispositions de l'article R123-24 du Code de l'Urbanisme.

../...

DIT que le PLU ainsi modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

DIT que la présente délibération deviendra exécutoire :

- ✓ dans un délai d'un mois à compter de la transmission en préfecture,
- ✓ après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci dessus.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : Le 20 septembre 2010
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 20 septembre 2010



Le Maire :

Pierre ESTRADE

PREFECTURE DU CALVADOS

21 SEP. 2010

COURRIER